



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Service Environnement et Prévention des Risques

Vaux-le-Pénil, le 21 avril 2022

Compte-rendu

Objet	Comité de pilotage du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing »																																		
Date	21/04/22																																		
<u>Participants :</u>	<table><tr><td>Thierry MAILLES</td><td>Sous-Préfecture de Fontainebleau</td></tr><tr><td>Patrick SEPTIERS</td><td>Communauté de communes Moret Seine-et-Loing</td></tr><tr><td>Stéphane JACHET</td><td>Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing</td></tr><tr><td>Thomas LETULLIER</td><td>Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing</td></tr><tr><td>Dikran ZAKEOSSIAN</td><td>Mairie de Moret-Loing-Orvanne</td></tr><tr><td>Michel GRENET</td><td>Mairie de Montigny-sur-Loing</td></tr><tr><td>Sylvestre PLANCKE</td><td>Conseil Départemental de Seine-et-Marne</td></tr><tr><td>Matthieu MOES</td><td>EPAGE Loing</td></tr><tr><td>Elisa PAGES</td><td>Seine-et-Marne Attractivité</td></tr><tr><td>Claire HERBLOT</td><td>EPAGE Loing</td></tr><tr><td>Bruno BASCHET</td><td>AHVOL</td></tr><tr><td>Elisabeth de VIGNERAL</td><td>Propriété Privée Rurale</td></tr><tr><td>Charlie DARENNE</td><td>Eau de Paris</td></tr><tr><td>Patrick JACQUELIN</td><td>France Nature Environnement Seine-et-Marne</td></tr><tr><td>Sylvie FORTEAUX</td><td>Direction Régionale et Interdépartementale de L'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France</td></tr><tr><td>Cyril EPICOCO</td><td>Direction Régionale et Interdépartementale de L'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France</td></tr><tr><td>Dorine NOUALLET</td><td>Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne</td></tr></table>	Thierry MAILLES	Sous-Préfecture de Fontainebleau	Patrick SEPTIERS	Communauté de communes Moret Seine-et-Loing	Stéphane JACHET	Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing	Thomas LETULLIER	Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing	Dikran ZAKEOSSIAN	Mairie de Moret-Loing-Orvanne	Michel GRENET	Mairie de Montigny-sur-Loing	Sylvestre PLANCKE	Conseil Départemental de Seine-et-Marne	Matthieu MOES	EPAGE Loing	Elisa PAGES	Seine-et-Marne Attractivité	Claire HERBLOT	EPAGE Loing	Bruno BASCHET	AHVOL	Elisabeth de VIGNERAL	Propriété Privée Rurale	Charlie DARENNE	Eau de Paris	Patrick JACQUELIN	France Nature Environnement Seine-et-Marne	Sylvie FORTEAUX	Direction Régionale et Interdépartementale de L'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France	Cyril EPICOCO	Direction Régionale et Interdépartementale de L'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France	Dorine NOUALLET	Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne
Thierry MAILLES	Sous-Préfecture de Fontainebleau																																		
Patrick SEPTIERS	Communauté de communes Moret Seine-et-Loing																																		
Stéphane JACHET	Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing																																		
Thomas LETULLIER	Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing																																		
Dikran ZAKEOSSIAN	Mairie de Moret-Loing-Orvanne																																		
Michel GRENET	Mairie de Montigny-sur-Loing																																		
Sylvestre PLANCKE	Conseil Départemental de Seine-et-Marne																																		
Matthieu MOES	EPAGE Loing																																		
Elisa PAGES	Seine-et-Marne Attractivité																																		
Claire HERBLOT	EPAGE Loing																																		
Bruno BASCHET	AHVOL																																		
Elisabeth de VIGNERAL	Propriété Privée Rurale																																		
Charlie DARENNE	Eau de Paris																																		
Patrick JACQUELIN	France Nature Environnement Seine-et-Marne																																		
Sylvie FORTEAUX	Direction Régionale et Interdépartementale de L'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France																																		
Cyril EPICOCO	Direction Régionale et Interdépartementale de L'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France																																		
Dorine NOUALLET	Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne																																		
<u>Rédacteur :</u>	Jessica STONINA Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne																																		

Diffusion :

Membres du Comité de Pilotage

La Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (DDT77) introduit la réunion en remerciant les participants pour leur présence, et en présentant rapidement le site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » et le contexte des précédentes périodes d'animation.

Le site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » est un site dont le périmètre se situe majoritairement en espace naturel sensible (ENS). Le conseil départemental de Seine-et-Marne (CD77) a assuré l'animation du document d'objectifs (DOCOB) jusqu'en 2017. Depuis, en l'absence de candidature en tant que structure porteuse, l'État a repris la main en assurant la gestion administrative du site. Toutefois, malgré l'absence de structure animatrice, le CD77 a continué à mener des actions de gestion et d'animation sur le site dans le cadre de la politique des ENS.

En octobre 2021, suite à l'actualisation de la liste des membres du comité de pilotage de ce site, le préfet de Seine-et-Marne a lancé un nouvel appel à candidature concernant la présidence du site ainsi que la structure porteuse. Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN, maire de Moret-Loing-Orvanne, a candidaté en tant que président du comité de pilotage. La communauté de communes Moret-Seine-et-Loing a postulé pour sa part en tant que structure porteuse.

La DDT77 fait procéder au vote pour le président du comité de pilotage. Monsieur ZAKEOSSIAN est invité à présenter ses motivations. Il indique qu'il a la chance d'avoir été désigné président du comité de pilotage du site « Rivières du Loing et du Lunain » qui jouxte le site « Basse Vallée du Loing ». Il stipule qu'il est impliqué et sensible aux questions de préservation de la nature, et qu'une gouvernance liée des deux sites précités permettrait une réflexion collégiale et collective avec les acteurs du territoire qui sont présents aux deux comités de pilotage, en lien avec le conseil départemental.

La DDT77 fait procéder au vote. Sylvestre PLANCKE, du CD77, s'abstient en l'absence de représentant élu du CD77. Monsieur JACQUELIN de France Nature Environnement 77 s'oppose.

Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN est donc élu président du comité de pilotage à la majorité à compter du 21 avril 2022, pour une période de 3 ans.

La DDT77 fait ensuite procéder au vote pour l'élection de la structure porteuse. La communauté de communes Moret-Seine-et-Loing est invitée à présenter ses motivations. Monsieur LETULLIER, directeur général des services de la communauté de communes Moret-Seine-et-Loing (CCMSL) indique que la CCMSL est déjà impliquée sur Natura 2000 sur le site « Rivières du Loing et du Lunain », et que les élus communautaires ont trouvé évident de se positionner également sur le site « Basse Vallée du Loing » compte tenu du fait que les deux sites sont imbriqués l'un dans l'autre.

La DDT77 fait procéder au vote. Monsieur PLANCKE s'abstient de nouveau pour les mêmes raisons que pour le vote précédent.

La communauté de communes Moret-Seine-Et-Loing est donc élue structure porteuse du site « Basse Vallée du Loing » à compter du 21 avril 2022 pour une durée de 3 ans.

Le CD77, en la personne de Sylvestre PLANCKE, présente ensuite les actions de gestion et de suivi scientifique qui ont été entreprises sur l'espace naturel sensible du Marais d'Episy. Une action de pâturage extensif a lieu sur le site depuis 25 ans. De 2007 à 2011, pâturage par des vaches Highland, de 2011 à 2021 pâturage par des chevaux Camargue et des taureaux Galloway, de 2018 à 2021 pâturage par des vaches Bretonnes Pie Noire.

L'efficacité du pâturage est jugée mitigée, et est donc à compléter par un broyage mécanique. De plus, le partenariat est devenu difficile avec l'éleveur qui a laissé ses bêtes sur site.

Des travaux hydrauliques ont été entrepris pour restaurer le chenal afin de résoudre un problème de fuite qui aurait fait baisser le niveau d'eau dans le marais à terme.

Monsieur PLANCKE présente ensuite les résultats des suivis scientifiques.

La faune piscicole n'a pas connu d'évolution significative en 10 ans de suivis, si ce n'est l'augmentation des espèces invasives dont la quantité a été multipliée par 3.

Concernant les macrophytes aquatiques, 6 espèces différentes ont été recensées, dont 1 protégée.

Monsieur ZAKEOSSIAN demande si le fait que le recouvrement des macrophytes soit important est plutôt un avantage ou un inconvénient pour la faune piscicole ?

Monsieur PLANCKE répond que c'est plutôt un avantage car cela fournit une plus grande diversité de milieux pour les différentes étapes du développement des espèces piscicoles.

Monsieur GRENET demande si ça ne gêne pas malgré tout les populations piscicoles, notamment au regard de la baisse de biodiversité qui est enregistrée sur ce type de milieux ?

Monsieur PLANCKE indique que les populations piscicoles ne sont pas gênées par ce recouvrement, et que la même baisse de biodiversité est observée sur tous les milieux de carrière.

Monsieur MOES remarque que les niveaux piscicoles sont très pauvres, sauf pour ce qui concerne les espèces invasives, ce qui est dommage pour un marais.

Monsieur GRENET demande à quoi peut être attribué cette baisse de la biodiversité ? Des maladies ? Des prédateurs ?

Monsieur PLANCKE répond qu'il n'y a pas d'explication formelle à cette diminution si ce n'est la présence d'espèces exotiques envahissantes, car aucune pollution n'a été constatée. Aucun ré-empoissonnement n'est envisagé.

Monsieur MOES indique que s'il n'y a pas de brochet dans le plan d'eau, un levier possible serait de recréer un habitat de reproduction pour ce dernier.

Monsieur ZAKEOSSIAN demande si la diversité des espèces piscicoles est un enjeu pour ce site ou non étant donné qu'il n'y a pas eu d'évolution notable des populations depuis le début de l'animation ?

Monsieur PLANCKE répond que s'agissant d'eaux closes, il n'y a pas de circulation d'espèces bien que les habitats de reproduction soient présents. Les actions de gestion pour modifier cet état de fait seraient par conséquent coûteuses, et ne représentent pas une priorité de gestion. Un bilan sera effectué tous les 10 ans pour suivre l'évolution des populations.

Monsieur PLANCKE présente ensuite l'étude entomologique qui a été effectuée en 2021 sur des bases bibliographiques. Sur tous les groupes étudiés, une forte augmentation du nombre d'espèces a été observée. Ce constat est très prometteur, et un programme de prospection a été mis en place.

Pour les coléoptères, 18 espèces déterminantes de ZNIEFF de Type 2 ont été recensées, et 2 coléoptères saproxyliques rares.

Concernant les araignées, plus de 50 % des espèces observées ne sont pas liées aux milieux aquatiques. 7 espèces déterminantes de ZNIEFF de type 2, 2 espèces de la SCAP, et 9 espèces patrimoniales ont été observées.

Concernant les suivis des espèces ornithologiques nicheuses, la gestion du site n'a pas changé, mais les effets nationaux liés notamment au contexte agricole et climatique se font sentir sur les populations présentes dans le marais. L'objectif principal est de maintenir les habitats.

Monsieur ZAKEOSSIAN demande à quelle échelle se joue la diminution des espèces ?

Monsieur PLANCKE répond qu'elle se joue à l'échelle régionale et internationale pour beaucoup. Les suivis entrepris par le MNHN sur les oiseaux communs aboutissent aux mêmes

conclusions même à échelle plus petite. Localement, si des partenariats sont conclus avec les agriculteurs, la situation pourrait être améliorée.

La flore est dans un bon état sur la partie non pâturée, en état moyen sur la partie pâturée.

Monsieur ZAKEOSSIAN demande comment les enjeux de conservation sont déterminés ?

Monsieur PLANCKE répond qu'ils sont déterminés en fonction de leur rareté, et de leur état afin de déterminer quels sont les espèces et les habitats les plus importants à conserver.

Le CD77 présente ensuite les perspectives de gestion et de suivi pour 2022. Un suivi phytosociologique sur les placettes de surveillance va être mis en place. Un protocole va être instauré pour le suivi des arthropodes ainsi que pour *Vertigo angustior*. Enfin, l'étude pour déterminer la source des pertes hydriques enregistrées par l'étang sera poursuivie. En effet, c'est la condition sine qua non pour conserver le niveau d'eau dans le marais qui permet le maintien des écosystèmes.

Pour ce qui concerne la gestion du site, une fauche sera mise en place, et le dernier cheval encore présent sur les lieux va être évacué.

Le CD77 organise également un inventaire participatif avec une journée de prospection sur les parcelles appartenant à Eau de Paris.

Monsieur ZAKEOSSIAN indique que l'inventaire éclair serait à articuler avec l'atlas de la biodiversité communale.

Monsieur PLANCKE répond qu'il n'y a aucun problème pour transmettre les données qui seront collectées dans le cadre de cet inventaire. Il demande également à Monsieur ZAKEOSSIAN si les participants à l'inventaire éclair peuvent bivouaquer sur site exceptionnellement, ce qui est interdit par arrêté municipal en temps normal. Il ajoute que le CD77 ne réalisera pas de communication auprès du grand public concernant cet inventaire qui est à vocation avant tout d'un public d'experts, mais que si la CCMSL souhaite communiquer de son côté, il n'y a pas de soucis.

Monsieur SEPTIERS remercie Monsieur PLANCKE pour sa présentation, mais stipule que ce focus sur le marais d'Épisy serait à mettre en lien avec l'ensemble du site Natura 2000.

Madame DE VIGNERAL indique que le COPIL n'a pas encore parlé des propriétaires de parcelle, et que c'est important, car il y a beaucoup de contraintes pour eux.

La DDT77 répond que le sujet va être abordé dans la suite de l'exposé.

La DDT77 présente ensuite les possibilités de contractualisation rendues possibles par le DOCOB, à commencer par les chartes. Monsieur le Sous-Préfet précise que la signature d'une charte n'est pas obligatoire, mais permet aux propriétaires de s'intégrer à la gestion du site.

Madame DE VIGNERAL précise que parfois les propriétaires ne sont pas forcément informés que leur parcelle fait l'objet d'un zonage Natura 2000.

Monsieur le Sous-Préfet répond que la désignation des sites a pourtant fait l'objet de suffisamment de communication, d'enquête publique etc, et qu'il paraît ainsi peu probable qu'une personne ne sache pas qu'elle se trouve en site Natura 2000. Monsieur le Sous-Préfet convient qu'être en site Natura 2000 implique des contraintes, mais que cela n'empêche pas tout.

La DDT77 présente ensuite les possibilités de contrats Natura 2000 qui permettent d'obtenir des financements européens pour la mise en place d'actions et de travaux en faveur des espèces et habitats ayant permis la désignation du site.

La DDT77 fait un rapide rappel réglementaire sur les évaluations des incidences Natura 2000. Madame DE VIGNERAL insiste sur l'importance du dialogue. Monsieur le Sous-Préfet

répond qu'il est nécessaire d'appliquer la logique Éviter Réduire Compenser et que le dialogue sera bien entendu mené à l'échelle locale.

La DDT77 présente le projet de fusion du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » avec les sites Natura 2000 « Massif de Fontainebleau » et « Rivière du Loing et du Lunain ». Monsieur ZAKEOSSIAN indique que la fusion du site « Basse Vallée du Loing » avec le site « Rivières du Loing et du Lunain » permettrait de rationaliser les réflexions avec des acteurs qui sont les mêmes sur les deux sites. La fusion permettrait également de créer un grand site naturel qui permettrait de gagner en visibilité par rapport à la forêt de Fontainebleau, et ainsi d'assumer une place forte pour le territoire de la CCMSL.

Messieurs SEPTIERS, GRENET et MOES appuient la pertinence d'un regroupement des sites « Rivières du Loing et du Lunain » et « Basse Vallée du Loing ».